

Différences entre adhésion collective et individuelle

La cotisation collective d'un laboratoire ou autre organisme permet à celui-ci d'être reconnu comme tel auprès de la communauté et fait savoir publiquement qu'il soutient les actions de la SFT. Cette adhésion de soutien, mentionnée sur l'annuaire et éventuellement (sur demande) sur notre site, autorise l'inscription gratuite à la SFT pour l'exercice en cours de 15 doctorants en thermique de ce laboratoire (cette disposition non statutaire, a été reconduite chaque année depuis 2006). En revanche, si elle permet à tous les membres de la collectivité concernée de profiter des tarifs SFT dans nos diverses manifestations (congrès, journées...), elle ne permet pas à ces membres de profiter individuellement des services de la SFT (bulletin annuaire site web ...); seul le représentant de la collectivité reçoit personnellement les documents émis par la SFT.

Ainsi pour être reconnu comme membre individuel il faut, soit cotiser personnellement et marquer ainsi son soutien personnel à la SFT (membre titulaire), soit demander à sa société de faire commande pour une cotisation individuelle (membre adhérent).

L'adhésion à titre individuel permet, outre le fait de profiter des tarifs SFT dans nos diverses manifestations (congrès, journées...), de figurer sur l'annuaire et d'apparaître sur le site de la SFT, et de recevoir personnellement à l'adresse choisie les documents émis par la SFT (bulletin annuaire site web ...).

NB : il a été convenu (2009) que l'organisation de journée SFT ou de toute autre activité au nom de la SFT ne pouvait être confiée qu'à des membres individuels de l'association.